



AUTORISATION 01/2024

Dans sa séance du 22 juillet 2024, la Municipalité a donné son autorisation à **Mme Laurine Duruz et M. Hugo Rittener** de remplacer le porche d'entrée existant, de construire un couvert / bûcher vers le jardin (en respectant le droit de passage pour une brouette des voisins) et de construire un cabanon-serre dans le jardin, sur la parcelle n°122.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Jonas Bürdel
Vice-syndic




Muriel Clerc
Secrétaire